



**Rapport de la Commission des finances concernant le Préavis municipal no 03-2016**

**Arrêté d'imposition pour l'année 2017**

**Composition de la Commission des finances :**

<b>Membre</b>	<b>Fonction</b>	<b>22.09.16</b>	<b>03.10.16</b>
Eric Bron	Membre	X	X
Armand Jost	Président Rapporteur	X	X
Isabel Matos	Membre		X
Philippe Muggli	Membre	X	X
Andreas Zaugg	Membre		X

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

**1. Préambule**

La Cofin tient à remercier la Municipalité pour sa démarche de partage transparente et constructive en la présence, lors de l'ouverture de la séance, de M. Rebourg ainsi que de M. Flückiger en charge des finances et notre boursière Mme Anne Bertusi. La municipalité donne son constat sur la situation des comptes et de la complexité à obtenir les derniers chiffres provenant des charges externes imposées et qui sont importants pour l'analyse de la cofin.

**2. Analyse de la Commission**

Les dernières années ont été caractérisées par la volonté d'une plus grande congruence entre les chiffres des budgets, ceux du taux d'imposition et ceux des résultats comptables reçus à postériori. En effet, il est difficilement justifiable de demander systématiquement une hausse du taux d'imposition si les charges budgétées sont continuellement revues à la baisse par mesure de sécurité et les résultats finaux toujours très positif.

En restant dans la même dynamique prévisionnelle réaliste que lors de la dernière législature, la Cofin tient compte des nouveaux projets immobiliers réalisés, dont les charges d'exploitation augmentent logiquement (aménagement rue du village, aménagement Cavenettaz, collège Epi d'Or). Le programme d'investissement ayant été très chargé, il est temps d'envisager d'adapter le taux d'imposition à la volonté politique.

La dette brute globale de notre commune était à fin 2015 de CHF 18'644'719.--, (CHF 6'810.— par habitant), soit une augmentation globale de CHF 6'803'330.— par rapport à 2011. L'endettement net (endettement brut moins actif disponible) est passé quant à lui pour la même période de CHF 2'408'610.— à 12'675'833.—.

En d'autres termes, ceci veut dire que les liquidités (actif disponible) de la commune ont globalement baissé durant ces 5 dernières années de CHF 3'463'893.— passant en 2015 à CHF 5'792'486.— hors patrimoine financier (forêts) pour CHF 176'400.--, jugés non-liquides. Nous constatons que la Municipalité a bien appliqué les attentes du Conseil Communal de diminuer progressivement les liquidités (voir tableau ci-joint).

La marge d'autofinancement se situe ainsi pour l'exercice 2015 en négatif à – 163'545.—. Selon la Municipalité cette tendance devrait se renforcer en 2016.

De nombreuses inconnues (chiffres arrivants toujours en fin d'année) sont à prendre en compte au niveau cantonal (péréquation directe, facture sociale, police cantonale, associations intercommunales etc.). Elles risquent de peser sur la balance. Positivement, il est aussi à noter qu'un emprunt de 3'000'000.-- à taux 3,18 est arrivé cette année à échéance et va relever la marge d'autofinancement d'environ 95'400.-- soit plus ou moins 1 point d'impôt.

Le budget 2016 a été évalué avec un déficit de 1,3 Mio CHF. De plus, un certain nombre de projets d'investissements sont encore en attente. La Cofin souhaite que le Conseil Communal puisse se pencher sur une priorisation des travaux en demandant à la Municipalité de proposer un planning modulable ainsi que d'imaginer d'autres pistes de réflexion (taxes et émoluments à augmenter par exemple). Ceci permettra au Conseil Communal de prendre les décisions de priorisation en toute connaissance de cause au vu du très probable relèvement substantiel du plafond d'endettement.

### **3. Proposition de la Commission**

Vu les éléments susmentionnés, la Commission des finances propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis 03-2016 en augmentant les points 1 à 3 de l'arrêté d'imposition à 75% (+ 5 points d'impôts) et de maintenir les points 4 à 13 inchangés.

Cugy, le 12 octobre 2015.

Eric Bron

Armand Jost

Isabel Matos

Philippe Muggli

Andreas Zaugg